



FICHE SYNDICALE MOUVEMENT DES CONTRACTUELS



Cette fiche syndicale est à retourner à :

SNES Réunion
B.P. 30072
97491 Ste-Clotilde Cedex 01

ou par mèl à
s3reu@sn.es.edu

NOM :
Nom de jeune fille :
Prénom(s) :
Date de naissance :/...../..... **Sexe** : Homme Femme
Adresse :
.....
Code postal : 97..... Bureau distributeur :
Tél. fixe : 0262 **Mobile** : 0692
Mèl : @

Discipline :

CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI) : Oui ; Non 200 pts

ANCIENNETÉ DE SERVICE : mois
en tant que professeur contractuel 1 pt/mois

VACATIONS : heures
si effectuées au cours des deux dernières années
0 à 69 h. = 1 pt ; de 70 à 119 h. = 2 pts ; de 120 à 200 h. = 3 pts

ADMISSIBILITÉ(S) AUX CONCOURS : 1 ; 2 ou plus (20 pts / 40 pts)
de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (y compris P.E.)

DIPLÔMES (non cumulables) :

CAP/BEP ; 10 pts

BAC ; 15 pts

BAC + 2 ; 20 pts

BAC + 3 ; 30 pts

BAC + 4 ou plus 40 pts

SITUATION FAMILIALE

A.P.U. (Autorité parentale unique) 6 pts

Enfants à charge : 3 pts/enfant

BONIFICATION 1^{er} VŒU : Oui ; Non 40 pts
Si 1^{er} vœu est un collège de Cilaos, Salazie, St-Philippe, Ste-Rose, Plaine des Palmistes, Plaine des Cafres, L'Entre Deux, Chaloupe St-Leu ou Vincendo.

Veillez à fournir aux élus du SNES, en accompagnement de cette fiche, tous documents justificatifs de votre situation.

Barème	
Vous	SNES
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Barème total	
Vous	SNES
.....

<p>N° SNES (voir carte syndicale)</p> <p>.....</p> <p>Cotisation remise le / /</p> <p>Nom(s) figurant sur la carte :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>IMPORTANT : autorisation CNIL</p> <p>J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.</p> <p>Date : / /</p> <p style="text-align: right;">Signature :</p>
---	---